

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 29/09/2025

Date de la convocation :
22/09/2025
Date d'affichage :
22/09/2025

L'an 2025 et le 29 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Lembach sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine,
MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, ISEL Roger, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, M SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane,

Suppléants avec délégation vote :

MM. : JUNG Jean-Yves (représente Mme WEINLING HAMEL Elisabeth), ROMIAN Serge (représente M. SCHERTZ Christophe), ROCCHI Jacques (représente Mme STURM Céline),

Suppléants sans délégation vote :

MM. : DEUTSCH Laurent, HEBTING Benoit, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : STURM Céline (représentée par M ROCCHI Jacques), WALTER Clarisse (procuration à M. CUNTZ Freddy), WEINLING HAMEL Elisabeth (représentée par JUNG Jean-Yves),
MM : FUCHS Alain (procuration à Mme DUDT Lysiane), SCHERTZ Christophe (représenté par M. ROMIAN Serge),

Elus suppléants excusés :

MM : HERRMANN Pierre, HOCH Georges,

Elus absents :

Titulaires :

MME : CRONMULLER Martine,
MM : RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants :

MME MESSER Caroline
MM : FISCHER Alain, JOTZ Ludovic, WEHRUNG Freddy

Invités extérieurs présents : Mme MARAJO GUTHMULLER Nathalie,

Invités extérieurs excusés : M VOGT Victor

Secrétaire de séance : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 047.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

047.2025 : Service mut'archi : reconduction de la politique mutualisée de conseil architectural proposée par le SYCOPARC pour les communes du territoire hors parc naturel régional des Vosges du Nord (2026-2030).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°077.2019 du conseil communautaire en date du 18.11.2019 : « Service mut'archi : reconduction de la politique mutualisée de conseil architectural proposée par le SYCOPARC pour les communes du territoire hors parc naturel régional des Vosges du Nord. »,

Vu la délibération n°088.2022 du conseil communautaire en date du 12.12.2022 : « Service mut'archi : reconduction de la politique mutualisée de conseil architectural proposée par le SYCOPARC pour les communes du territoire hors parc naturel régional des Vosges du Nord »,

Vu la convention d'adhésion au dispositif Mut'Archi porté par le PNRVN, arrivant à son terme au 31.12.2025,

Considérant qu'il convient d'acter le renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif Mut'Archi pour assurer la continuité du service à compter du 01.01.2026,

Considérant le projet de convention d'adhésion au dispositif Mut'Archi 2026-2030,

Entendu l'exposé du 4^{ème} vice-président M. Christian TRAUTMANN, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle « politique de l'eau » et de l'habitat,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le renouvellement de l'adhésion au dispositif « mut-archi », politique mutualisée de conseil architectural proposée par le SYCOPARC, pour les communes du territoire situées en dehors du Parc naturel régional des Vosges du Nord,**
- **De prendre acte du coût de la mission, évaluée à 72 950 €, bénéficiant d'une participation de la CeA, de la Région Grand Est, de deux communes, le reliquat étant réparti entre 6 communautés de communes, la participation prévisionnelle annuelle pour la communauté de communes Sauer-Pechelbronn étant fixée à 3 604 €,**
- **D'autoriser le président à signer la convention correspondante, annexé à la présente délibération, et fixant le renouvellement pour la période du 01.01.2026 jusqu'au 31.12.2029,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 067-200013050-20250929-D_CC_047_2025-DE

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/09/2025

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le secrétaire de séance,
CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger